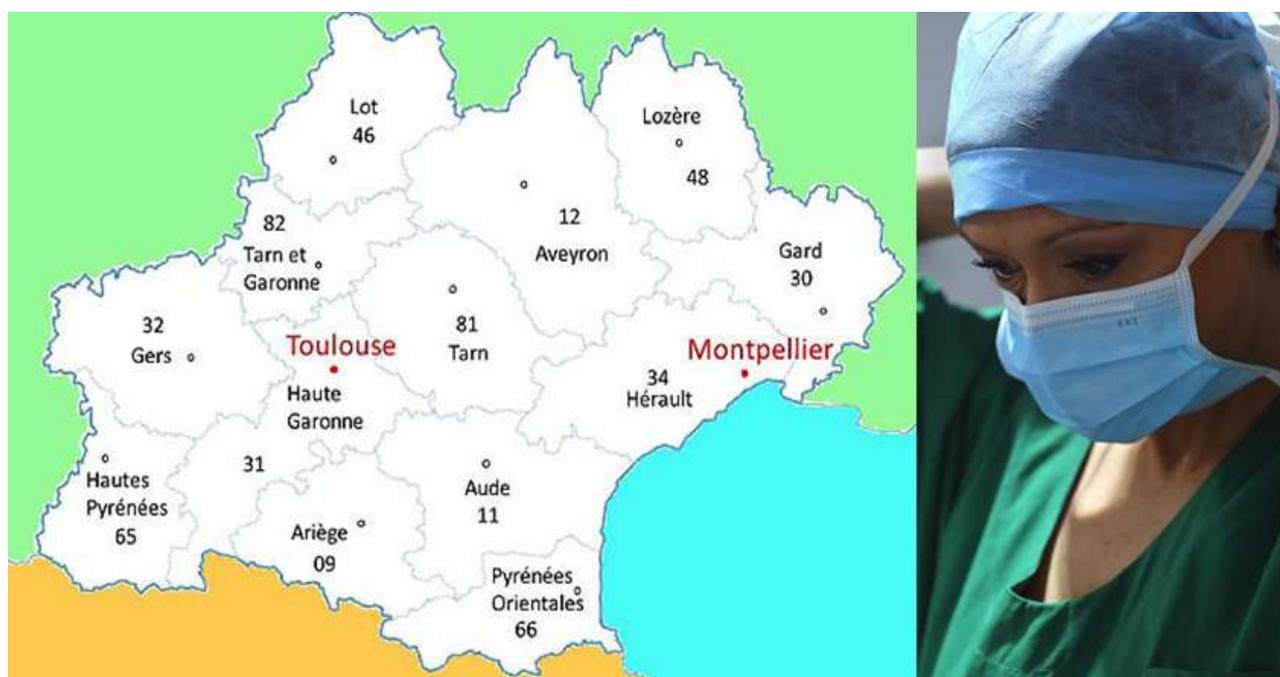


Lettre d'information du CESER Occitanie N°4

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise. Le Bureau du CESER qui suivra, devra en discuter.



le 21 avril 2020

**QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE
SORTIE DE CRISE DU CESER OCCITANIE**

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER OCCITANIE

« Quatrième réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

Mardi 21 avril 2020

Le Président Jean-Louis CHAUZY excuse le Préfet de la région Occitanie, Etienne GUYOT, qui a dû annuler sa participation ce jour à notre Comité de suivi et de sortie de crise, en raison d'une réunion avec le Ministère de l'Intérieur programmée dans l'urgence, dans ce contexte de crise sanitaire exceptionnelle que nous connaissons. Monsieur le Préfet maintient son souhait de venir échanger sur la situation économique et sociale en région avec les membres du Comité. Le Secrétaire général aux affaires régionales nous communiquera d'ici la fin de la semaine ses disponibilités pour l'organisation d'une réunion de notre Comité la semaine prochaine.

L'ordre du jour de la réunion de ce 21 avril a été modifié en conséquence et a été le suivant :

- Point sur la situation sanitaire, économique et sociale
- Travaux du CESER
- Ordres du jour de deux prochains Comités de suivi et de sortie de crise

I – Situation sanitaire, économique et sociale

En matière sanitaire

5, 7 % des Français auront contracté la maladie infectieuse Covid-19 d'ici le 11 mai.

Les membres du Comité de suivi et de sortie de crise ont été destinataires du bulletin sanitaire de la Direction générale de la santé (*sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire, centre de crise sanitaire*), en date du 20 avril 2020, dressant le tableau du nombre de personnes contaminées, guéries, décédées, en France et dans le monde.

Sont indiqués pour la France le nombre de décès en hôpitaux mais aussi en EHPAD et dans les autres établissements médico-sociaux. Toutefois, cela ne permet pas de connaître précisément la situation dans les EHPAD et autres établissements médico-sociaux en Occitanie ; il n'existe pas de données

départementales du nombre de décès. D'importants foyers de Covid-19 sont connus à ce jour (*par exemple dans un EHPAD à Saint-Céré dans le Lot – 1/4 des soignants est infecté*).

Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, M. BENAYOUN a tenu à rappeler la mobilisation volontaire et efficace des personnels de santé et paramédicaux, qui est à saluer.

Le Président de la Section Prospective a ajouté, que suite aux débats de la réunion du bureau élargi de la Section le 20 avril 2020, il transmettrait d'ici une semaine aux membres du Comité de suivi et de sortie de crise, une note de Monsieur Philippe DOMY, ancien directeur des hôpitaux de Montpellier, sur les spécificités de gestion et de fonctionnement des hôpitaux français, tout comme une analyse de la situation des hôpitaux allemands.

Concernant les travaux de recherche en termes de traitements et de vaccin, cela évolue à tâtons. Au sujet d'un possible vaccin, solution que d'autres pays semblent privilégier, les certitudes des premiers jours se sont muées en incertitudes. En effet, d'importants doutes se sont faits jour quant à la stabilité des anticorps, leur variabilité, données importantes pour pouvoir connaître la durée d'efficacité du vaccin. Se pose également la question du nombre de vaccins nécessaires. Il est probable qu'il y aura un certain retard à la production du vaccin, mais qui ne devrait pas dépasser quelques mois, et pourrait ainsi être mis au point bien avant fin 2021.

Des tests sont en cours ; ainsi un grand nombre de soignants sont inclus dans des essais cliniques de traitement, parmi lesquels ceux visant à favoriser la réactivation des anticorps de patients guéris. Si les traitements expérimentés viennent à s'avérer efficaces, les soignants dans leur ensemble seront les premiers à les recevoir.

Par ailleurs, il y a une information qui reste à vérifier : le coronavirus se servirait pour tuer d'une bactérie Gram négatif dénommée « Provetella », bactérie qui fait partie du microbiote (flore intestinale...), que l'on retrouve souvent dans les infections à germes anaérobies. Ce serait cette bactérie infectée qui, devenant virulente, déclencherait l'hyper-réaction immunitaire qui délabre les poumons et tue le malade. Si cette découverte s'avérait exacte, cela laisse augurer de la possibilité d'administrer un traitement efficace contre le coronavirus, à partir de deux antibiotiques courants.

Vers la sortie du confinement

Le déconfinement annoncé à partir du 11 mai fait craindre un réel risque sanitaire pour les écoles, les EHPAD et autres établissements médico-sociaux (du handicap ou de l'action sociale), les salariés, et ce pour de nombreuses raisons. La question des conditions du déconfinement **est donc porteuse d'enjeux en termes de sécurité sanitaire**, à la fois en termes individuels et de santé publique.

Disponibilité du matériel de protection

Pour les services de l'Etat, les différents services opérationnels du Ministère de l'Intérieur (Police, sécurité intérieure et la protection civile), il n'y a pas de difficultés notables constatées, masques et gels sont distribués aux personnels. Le ministère dispose d'une semaine et demie de stock et le renouvellement est en cours. Idem dans le secteur de l'artisanat, où les personnels des chambres de métiers et de l'artisanat et les artisans sont dotés en masques, les Chambres ayant passé des commandes.

En revanche, certains secteurs souffrent encore de problèmes d'accès au matériel de protection (masques FFP2 et chirurgicaux, surblouses, lunettes de protection, gants, solutions hydroalcooliques...). Il en va ainsi pour l'ensemble des acteurs, de santé, du secteur médico-social, des services de l'aide à domicile, ou du monde associatif. Ce qui est en jeu, c'est la protection des salariés,

des bénévoles et des bénéficiaires avec des équipements adéquats. De même, il y a une difficulté à tester les personnels.

Ce manque de masques n'est pas toujours compréhensible. La question de la solidarité en matière commerciale est un sujet important. Certaines entreprises ne jouent en effet pas le jeu et c'est dommageable, s'engageant sur des voies qui profitent du business que génère cette crise : c'est le cas d'une entreprise privée relevant de la grande distribution qui a commandé de nombreux masques pour les revendre à un prix élevé aux consommateurs. Le gouvernement avait pourtant mis en place une préemption sur ce type de masques. L'aspect « affaires » semble prendre le pas sur celui du sanitaire.

Malgré ces « loupés », force est de constater qu'un nombre significatif de masques sont livrés en région. **Le problème posé est la variabilité de distribution selon les secteurs ; beaucoup attirent ainsi l'attention sur le manque de visibilité pour obtenir des masques.**

Ce qui inquiète maintenant à l'approche du déconfinement le 11 mai, c'est de savoir comment les masques grand public (en tissu) seront mis à disposition, et y en aura-t-il suffisamment ?

Les services de l'Etat ont passé commande pour doter les personnels de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Il existe une incertitude quant à la capacité du ministère à fournir des masques à tous les services administratifs une fois qu'ils sortiront du confinement (SGAR, préfectures, sous-préfectures, personnels administratifs des services de Police). Par ailleurs, il règne une même perplexité sur l'adaptation du plan de continuité à mettre en œuvre en vue du déconfinement ; quid des salariés qui présentent des pathologies complexes qui en font des personnes à risques ?

Jean-Louis CHAUZY fera un courrier au Préfet de région pour demander que soit mise en place dans le cadre du déconfinement une stratégie définie, avec des règles de distribution pour tout type de masques, plus précises et lisibles.

Par ailleurs, Jean-Louis CHAUZY et Alain RADIGALES activent le processus pour une nouvelle fabrication de masques à partir de la pâte à papier avec le soutien de l'Etat, de la Région et des industriels concernés en Occitanie pour être capable de présenter, dans un premier temps, une offre de masques grand public à partir du 11 mai.

Les services de l'Etat et les collectivités devraient être les premiers acheteurs des masques qui pourraient ainsi être produits en Occitanie.

A noter, des concessionnaires automobiles (tels Toyota, Mercedes, Peugeot) fournissent des équipements (couvre-volants, housses de siège) aux professions telles que les ambulanciers.

Hormis les masques, à compter du 11 mai, la poursuite du respect des gestes barrières (lavage des mains, distanciation sociale, physique), au premier plan des outils efficaces, sera déterminante pour un déconfinement réussi ; il en va de la responsabilité de tous.

D'où des interrogations persistantes par rapport à la reprise des publics scolaires (notamment des écoles élémentaires). Comment faire respecter à ces tout jeunes publics les gestes barrières ? Quelles conditions sanitaires seront réellement mises en œuvre dans les écoles ? La réponse à cette question est importante car elle impactera la décision de parents ayant des enfants scolarisés pour savoir s'ils reprennent ou non leur activité.

Reprise des visites familiales en EHPAD

Le Premier Ministre a annoncé le 19 avril la reprise des visites familiales en EHPAD à compter du 20 avril avec des recommandations nouvelles, pour stopper l'isolement des résidents et la privation de la

famille qui devenaient difficiles à supporter. On sait que ces visites sont pour les résidents des repères aussi bien dans le temps que visuel, olfactifs, ou sonores... Les EHPAD ont dû faire face au « syndrome de glissement », bien connu des soignants, qui amène les résidents à lâcher, abandonner. Il est certain que dans le contexte actuel, le calcul bénéfice/risque n'est pas aisé.

Ces visites étaient interdites depuis début mars, par crainte que le Covid-19 ne pénètre dans ces établissements au public vulnérable. Pour rappel, 45 % des EHPAD sur le territoire ont signalé des cas de Covid positif.

Pour l'organisation du retour du lien Résidents-Familles, il est souhaitable que soient associés les organisations syndicales, mais aussi les représentants des familles, qui siègent déjà dans les Conseils d'établissement. La réorganisation du travail doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Plus généralement, il faut noter que si l'ARS appréhende bien l'aspect sanitaire, c'est moins vrai dans les EHPAD et encore moins sur les questions concernant le domicile.

Jean-Louis CHAUZY adressera un courrier au Directeur de l'ARS, Pierre RICORDEAU, pour demander :

- **que l'ARS soit partie prenante dans cette concertation pour le rétablissement du lien Résidents-Familles ;**
- **la participation des organisations du personnel dans ces réunions ;**
- **l'association des représentants des familles qui font partie des Conseils d'établissement (représentant la direction, les soignants mais aussi les familles) ;**
- **un état des lieux de la situation sanitaire et notamment du nombre de décès en EHPAD et autres établissements médico-sociaux en Occitanie, parce que ce sont des données dont on ne dispose pas au plan régional et départemental.**
- **Alerter sur les difficultés rencontrées sur les prises en charge à domicile (équipements en masques et surblouses).**

Pour une nouvelle politique de santé et de prévention

Si la politique de soins en France peut être jugée très bonne, la politique de santé et de prévention qui existe s'avère plutôt défailante.

La santé et la sécurité des salariés en période de crise sanitaire est un sujet important, qu'ils aient continué à exercer leur activité professionnelle ou qu'il s'agisse d'organiser progressivement leur réintégration dans leur poste de travail. Il n'est donné aucune ligne directrice nationale sur le protocole à suivre pour mettre en œuvre la reprise de l'activité dans des conditions qui garantissent la sécurité sanitaire des travailleurs. Chaque employeur est laissé à sa propre gouverne.

La reprise ou le maintien des salariés sur leurs postes de travail s'est fait sans consultation des instances représentatives du personnel CSE / CHSCT ni celle de la médecine du travail. Ces instances doivent être en mesure de contrôler les reprises d'activités, pour garantir la santé et la sécurité des salariés. Dans ce cadre, il devrait être réclamé, par exemple, au sein des entreprises la réactivation des CHSCT qui ont été supprimés.

En ce moment, cette politique de santé et de prévention s'adapte tant bien que mal au contexte sanitaire particulier ; pour l'avenir, elle nécessite un toilettage afin de retrouver une vraie dimension protectrice au service des citoyens.

En matière économique et sociale

Jean-Louis CHAUZY fait état de la situation dramatique de l'économie en Occitanie, où des secteurs majeurs, piliers de l'économie régionale, sont en crise :

- effondrement du marché de l'aéronautique avec une suspension et renégociation des commandes par la moitié des plus grandes compagnies, et certaines grandes entreprises préparent des plans sociaux. Airbus est à - 37 % pour le plan de charges, a mis 3000 salariés en chômage partiel, et a fermé 3 sites pour une durée indéterminée ; toute la Supply chain d'Airbus, soit 540 entreprises, déjà impactée par les non-ventes de Boeing, est encore plus lourdement touchée.
- Effondrement également sur le marché de l'automobile : ce secteur est à 80 % à l'arrêt.
- L'activité est au point mort pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Le tourisme est le 2^{ème} pilier de l'économie régionale avec 110 000 emplois. On sait déjà qu'il y aura de nombreuses faillites dans ces secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.
- L'activité est maintenue en partie pour le secteur agri-agro ; la situation de ces filières n'est pas la même partout. La filière viticole connaît aujourd'hui une crise majeure avec de grandes baisses à l'export sur ses plus gros marchés (Chine, Etats-Unis). L'Australie et le Chili y ont, aujourd'hui, pris la place. Les caves sont pleines à quelques mois des prochaines vendanges. Un projet d'accompagnement de la filière est en cours de négociation avec le Ministère de l'agriculture : les mesures d'accompagnement sont chiffrées à hauteur de 20 M€.

En région, en termes d'emploi, plus d'un million de salariés sont en chômage partiel, soit un salarié sur 2.

Cette crise aura également eu comme effet, avec le télétravail, de pousser certains à repenser leurs métiers, leurs façons de délivrer des services au public. L'exemple est donné de la CAF des Pyrénées-Orientales, qui a dû repenser et réinventer son accueil. Aujourd'hui 99% des problématiques sont gérées par des rendez-vous téléphoniques. Une étude est en cours pour la suite.

L'Occitanie fait partie des régions où il y a le plus grand nombre de télétravailleurs : 26 % des actifs.

Avec le déconfinement annoncé, il est nécessaire de trouver des solutions pour redémarrer dans les meilleures conditions en donnant des sécurités aux travailleurs.

Nombreux sont les artisans, patrons de PME/PMI qui ne savent pas de quoi sera fait demain. **Il est rappelé qu'il va falloir vivre avec ce virus et qu'il est nécessaire de se projeter vers l'avenir, au risque de subir un choc terrible pour l'économie. Toutes les entreprises qui le peuvent doivent redémarrer pour ne pas, entre autres, courir le risque d'impacter les droits sociaux pour éponger la dette.**

La Région Occitanie amorce dès à présent la préparation de la reprise tant pour les entreprises et leurs salariés que pour les associations.

40 000 TPE en Occitanie ont bénéficié des fonds de solidarité même si l'on sait qu'un certain nombre de TPE n'ont pas encore fait remonter les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, pour maintenir la cohésion sociale et la dimension humaine avec les usagers, le travail à distance ne devrait peut-être pas être maintenu en toute circonstance. Il ne faut pas oublier les effets psychologiques délétères du confinement.

Quelques compléments d'information sont apportés par secteur.

Ports de commerce, Pêche, Conchyliculture

L'activité des ports de commerce est en chute cette dernière semaine : - 20 à 30 %. Les quelques navires programmés à l'import à Sète et à l'export à Port La Nouvelle ont terminé leurs opérations ; les prévisions de trafic restent très faibles.

Concernant la pêche, 11 chalutiers sont sortis ce 21 avril du Port de Sète. Faute de demande, les apports ont fait baisser le prix moyen au kilo du poisson qui se situe aujourd'hui à 4,70 euros. La profession doit s'entendre avec les criés pour s'adapter à la demande et au marché afin d'éviter une chute des prix.

Les thoniers senneurs sont très inquiets. Les campagnes de pêche au Thon n'ont lieu qu'une fois par an, pendant 4 semaines, à partir de fin mai. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, ils attendent l'arrivée hypothétique des contrôleurs européens, chargés d'accompagner chaque bateau.

La situation du secteur de la conchyliculture reste toujours aussi dramatique. Aucun point de dégustation n'est autorisé, très peu de points de vente. Les consommateurs se sont détournés des produits conchylicoles. 600 familles sont concernées par cette activité qui travaille à 10 % de la normale.

Pour rappel, ce secteur a déjà été très largement impacté en 2019 avec le virus malaïgue.

Nautisme et construction navale

Le nautisme est quasiment à l'arrêt dans tous les ports. Grande inquiétude de la profession. A la Grande Motte, le groupe Grand Large Yachting n'a pas arrêté la construction de ses catamarans et fait figure d'exception dans la profession. Il faudra cependant que les sous-traitants puissent répondre à sa demande. Le groupe Catana à Canet-en-Roussillon va relancer lentement son activité.

Les gestionnaires de ports (municipalités, régies, etc.) auront de nombreux impayés sur la location des anneaux et restent très soucieux sur les conséquences de la crise après la reprise.

Hôtellerie de plein air

L'activité est sévèrement impactée. Les réservations sont quasi à 0 depuis le début du confinement, et il n'y en a pas de prévu pour juillet et août à ce jour. Les demandes d'annulation sont très nombreuses à gérer. L'ordonnance du 25 mars a permis à la profession de proposer le report des séjours compromis pendant 18 mois, ce qui permet de faire face à une demande importante de remboursement, ce qui en termes de trésorerie aurait été impossible. En effet, cette filière est très endettée, les encours sont supérieurs à 25% du chiffre d'affaires et les dispositions de garanties par l'Etat ne sont pas possible pour certains aujourd'hui.

Si les voyages à l'étranger s'avèrent impossibles pour les Français cet été, le tourisme local pourrait être une des seules opportunités, mais ne suffirait sans doute pas à juguler l'endettement de cette filière.

Jean-Louis CHAUZY demande à la Présidente de la C°3 de prendre contact avec Sylvie MICHEL qui représente au CESER le secteur du tourisme de plein air, et Guy PRESSEDA représentant l'hôtellerie afin qu'ils établissent une note sur les difficultés du secteur et les perspectives de reprise, à des fins de communication interne.

Industrie

La production industrielle régionale s'est effondrée depuis la mi-mars dans tous les secteurs à l'exception de certaines entreprises de la filière agroalimentaire. Les effectifs ont diminué sous les effets conjugués de la baisse du recours à l'intérim et du non-renouvellement des contractuels. Les effectifs salariés ont été placés soit en chômage partiel soit en télétravail.

Les trésoreries se sont légèrement tendues mais une forte dégradation est annoncée dans les prochaines semaines, si l'activité économique ne redémarre pas rapidement.

Une nouvelle et importante baisse de la production est attendue en avril.

Préparant la relance économique, la Région Occitanie a eu recours aux services de cabinets d'études pour effectuer un travail sur la relocalisation de l'industrie en région (industrie du futur et futur de l'industrie). Ces prestataires auront pour mission d'accompagner des PME et ETI du territoire dans le cadre du parcours régional vers l'Industrie du Futur.

Les initiatives d'établissements et entreprises dans ce contexte de crise Covid-19 démontrent le potentiel de recherche disponible en région. Les exemples suivants en sont l'illustration.

L'Ecole d'ingénieurs toulousaine ICAM conçoit des « poignées de coude » pour la Clinique Pasteur. Ces poignées, entièrement réalisées en impression 3D à partir de PLA (*plastique à base d'amidon de maïs*) permettent d'ouvrir les portes à l'aide du coude sans les toucher avec les mains, et donc éviter le contact de la peau et la propagation des microbes. Cet équipement est installé sur les portes du service Covid-19 de la clinique Pasteur de Toulouse, mobilisée durant cette crise. À terme, la clinique aimerait qu'une grande partie de l'établissement soit équipée de ces poignées innovantes.

L'ICAM est à disposition des entreprises qui souhaitent travailler avec elle.

NEOVIRTECH (Centre Pierre Potier) est dans la liste des startups françaises mobilisées contre le Covid-19 issues de la recherche publique, classée dans le top Drug Discovery Europe en 2019. Cette TPE a mis au point une technologie permettant la visualisation de virus. Cette dernière est issue d'une découverte permettant de visualiser en temps réel dans les cellules vivantes l'infection et la réplication d'un virus ou de n'importe quel vecteur viral.

La PME GERSTUBE, implantée dans le Gers, fabrique des contenants pour le gel hydroalcoolique, afin de répondre à la forte demande de ses clients, reconvertis dans la fabrication de ce gel : ce sont des tubes en plastique souple conçus à partir de polyéthylène.

La startup toulousaine BOTdesign, avec une tablette numérique et sa solution IZYcall, permet depuis quelques jours à des patients touchés par le Covid-19 de pouvoir échanger en visioconférence avec leurs familles interdites de visite, depuis le CHU de Toulouse. De plus, l'entreprise a mis au point un chatbot conversationnel qui permet d'assurer le suivi des malades confinés à domicile, grâce à des questions régulières. En plus du centre hospitalier toulousain, des établissements du Grand-Est devraient bientôt bénéficier de cette technologie de suivi médical.

Economie sociale et solidaire

Selon la CRESS Occitanie, petit à petit, les choses s'améliorent un peu sur le front sanitaire, mais l'effort fourni n'est pas suffisant en matière de distribution de masques et matériels de protection, en particulier pour les structures sociales et médico-sociales qui travaillent en tension sans être suffisamment protégées, comme déjà évoqué. Les inquiétudes sur les trésoreries restent très vives, en particulier pour les secteurs totalement à l'arrêt comme le tourisme social qui voit s'agrandir le trou des pertes d'exploitation, au fur et à mesure que recule l'annonce d'un prochain déconfinement. La

prise en charge des salaires par les mesures de chômage partiel ne lève pas la crainte de ne pas pouvoir « tenir » en trésorerie jusqu'à la reprise d'activité.

Globalement les inquiétudes sont également fortes pour les bénéficiaires les plus fragilisés qui cumulent les inégalités face à cette crise : vétusté et promiscuité des logements voire absence de logements, très grande faiblesse des revenus, difficultés d'accès à l'aide alimentaire, etc.

Par ailleurs, il convient de relever le rôle que peut jouer les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans la relance de l'agriculture. Les collectivités locales peuvent ainsi contribuer à la transformation, en soutenant les circuits courts dans les territoires en accompagnant ces AMAP qui n'ont été soutenues par les pouvoirs publics ni ces dernières années ni ces dernières semaines.

Artisanat

Une note d'optimisme est apportée concernant le secteur de l'artisanat dont l'activité commence à reprendre progressivement, et qui a commencé à réfléchir aux conditions de la reprise à compter du 11 mai.

Les entreprises artisanales reprennent leur activité et mettent en œuvre les recommandations sanitaires des guides pratiques. La protection des travailleurs a un coût évalué à environ 25 € à 590 € par jour et par personne. Ainsi, au niveau du bâtiment, les gestes barrières sont respectés même si cela n'est pas a priori évident.

Au niveau des chambres de métiers départementales, un travail est entrepris pour définir les plans de relance personnalisés des entreprises en lien permanent avec le fonds L'OCCAL.

L'inquiétude est partagée concernant la situation des restaurateurs qui ne pourront reprendre le 11 mai. Au niveau national, il est demandé que, pour les professionnels ayant subi une fermeture administrative (coiffeurs, etc.), ces derniers puissent bénéficier d'une annulation totale des charges et non un report.

A compter du 11 mai, date du déconfinement, au niveau des Chambres de métiers et de l'artisanat et des Centres de formation, un plan de continuité de l'activité sera mis en place. Tous les salariés des chambres seront sur site avec application des mesures sanitaires protectrices. Le télétravail est une bonne chose mais toutes les missions des Chambres ne peuvent être réalisées par ce biais. Ainsi, tout ce qui a trait au répertoire des métiers peut être fait en télétravail, mais pour la mission d'accompagnement économique, recourir au télétravail est plus compliqué.

Pour les Centres de formation, les enseignants seront présents sur site mais pas les jeunes dans l'immédiat. Il conviendra de réfléchir aux conditions d'un accueil des jeunes sur site, cela sera à étudier avec les enseignants (classes avec un nombre réduit de jeunes ?...). Les épreuves des examens sont remplacées par les notes du contrôle continu.

Par ailleurs, pour que ces Centres de formation survivent à cet ouragan, l'Etat devra apporter son soutien ; il y aura en effet un impact certain sur le financement de ces Centres avec la perte ou le non renouvellement de contrats d'apprentissage...

Santé

Actuellement, beaucoup de personnes ne recourent plus aux professionnels de santé pour se faire soigner, cela génère dans le pays 500 M€ d'économie par semaine pour la Sécurité sociale, branche assurance maladie, qui sont reversés à Santé publique France au bénéfice de la prise en charge de l'épidémie.

Les médecins généralistes et spécialistes enregistrent respectivement une baisse d'activité de 40% et de 50% en mars, encore plus en avril.

La reprise d'activités des soins de médecine de ville et de paramédicaux doit en particulier être anticipée, car beaucoup de soins ont été suspendus et décalés et l'on fera certainement face à un rebond à la sortie du confinement.

Secteur associatif

Le secteur culturel et le secteur sportif font face à une crise économique de grande ampleur, il est important de les soutenir. Après de nombreux échanges avec les structures et une première analyse d'enquête auprès des clubs, il apparaît que le Mouvement Sportif se sent délaissé par son Ministère de tutelle et est très inquiet quant aux conséquences de cette crise, le manque d'informations n'arrangeant pas les choses. Les principales attentes concernent un calendrier de la réouverture des infrastructures (en plein air, en intérieur, en libre accès...), la reprise des activités des clubs, le versement des financements publics (collectivités et ANS...), la compensation des pertes financières liées à l'annulation de nombreux événements lucratifs en cette fin de saison sportive (stages, tournois, spectacles...). Le CROS reste bien entendu à la disposition du Préfet pour accompagner la relance du secteur du sport.

Il faut rappeler tout de même que certaines mesures ont été prises par la Région et l'Etat pour soutenir ces secteurs, ainsi que d'autres acteurs associatifs : 30 millions d'€ d'aides, dont 5 pour le secteur culturel, sont mobilisés.

Il ne faut pas oublier l'existence de la réserve civique qui permet de s'inscrire pour s'engager dans des actions auprès des associations.

Le Président de la C°5 précise qu'il a adressé, comme convenu lors du dernier Comité de suivi, un courrier au Préfet de région pour demander que le Mouvement associatif soit associé à la Cellule de continuité économique Etat/Région. Il n'a pas eu de réponse à ce jour. Lors de la prochaine réunion de la Cellule de continuité économique qui aura lieu jeudi 23 avril, Jean-Louis CHAUZY se renseignera pour connaître l'état de la demande.

Le secteur des ONG agissant dans la lutte contre la précarité est confronté à de grandes difficultés, avec des conséquences financières, à l'instar de la Croix Rouge française en région qui alerte sur sa situation (Cf. note de Francis DECOUCUT).

Pour rappel, La Croix Rouge est le premier acteur humanitaire à avoir été mobilisé bien avant cette crise et ce dès le 25 janvier : accueillir et prendre soin des expatriés arrivés de Chine. La Croix-Rouge a accepté à la demande de l'État d'assurer la logistique et l'animation du centre d'accueil des ressortissants français rapatriés de la province chinoise de Hubei.

Pendant cette crise, malgré les difficultés vécues par l'association dans plusieurs domaines, un dispositif d'ampleur a été mis en place par la Croix-Rouge sur l'ensemble du territoire national ce qui doit renforcer l'intérêt de l'Etat à aider cette grosse association, auxiliaire des pouvoirs publics.

Education

La réouverture des écoles (enseignements primaire et secondaire) est prévue le 11 mai 2020. Malgré les incertitudes qui demeurent concernant la mise en œuvre des consignes sanitaires indispensables, cette reprise scolaire est salutaire à double titre :

- pour assurer des cours en présentiel, notamment pour les enfants dont les familles ne disposent pas de matériel informatique et d'accès à Internet, ce qui aggrave les inégalités sociales depuis la fermeture des établissements scolaires le 17 mars 2020,
- pour le redémarrage de l'économie : en effet, les parents ne peuvent retrouver le chemin du travail que si leurs enfants scolarisés retournent à l'école, n'ayant plus ainsi à assurer leur garde.

Aussi, des discussions sur les conditions sanitaires d'une réouverture des écoles ont lieu actuellement au plan national, avec l'ensemble des organisations syndicales, des représentants des parents d'élèves et des organisations d'étudiants et de lycéens.

Le CHSCT du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse examine ce 21 avril un texte concernant les mesures à prendre pour une réouverture des établissements scolaires 11 mai 2020. Les propositions faites par la quasi-totalité des organisations syndicales (moins une) visent notamment à :

- garantir la santé et la sécurité sanitaire des élèves et des enseignants, avec par exemple, la moitié de la classe prise en charge par des associations éducatives, sportives et culturelles qui travaillent habituellement avec le système éducatif (associations d'éducation populaire) ;
- attirer l'attention sur la situation des élèves des lycées professionnels, dont 25 % sont en difficulté, faute de disposer de matériel informatique pour accéder aux cours dispensés par leurs professeurs en visioconférence.

Dans l'attente des décisions prises au cours de ce CHSCT et leur mise en œuvre pour assurer une reprise des cours sécurisée à partir du 11 mai, les enseignants tiennent à affirmer leur volonté de contribuer positivement à la reprise économique du pays tout comme à la réduction des inégalités sociales.

Etudiants et jeunes

Les étudiants ne retourneront dans les facultés qu'en septembre. Certains rencontraient encore récemment des difficultés pour suivre les enseignements à distance, faute de disposer de matériel informatique. Cette situation est en cours de régularisation grâce à la distribution d'ordinateurs par la Région et les Universités.

Les effets sociaux de la crise pour les jeunes ne sont pas suffisamment mis en lumière, il est par conséquent utile de s'en faire l'écho. Bon nombre d'étudiants français ou étrangers se retrouvent en grande précarité financière pour assurer le paiement de leurs charges, des produits alimentaires ou encore des frais de santé. Certains qui exerçaient des jobs n'ont plus d'activité et plus de revenus. D'autres sont salariés dans les activités de services qui continuent de faire tourner notre pays, ils sont également en première ligne et parfois directement exposés au public.

Beaucoup de jeunes perdent l'espoir de voir leur situation s'améliorer. Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie où certains ont l'habitude de travailler l'été ne seront sans doute pas en mesure de répondre à leurs demandes, la reprise totale d'activité étant compromise.

Depuis les annonces faites successivement par le gouvernement français de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur et du confinement, de nombreux étudiants ont choisi de quitter leur logement pour se confiner au domicile de leurs parents. Néanmoins, le CESER s'inquiète de la situation de ceux qui sont encore présents dans leur logement en France et à l'étranger et se retrouvent souvent dans une situation précaire qui peut être multifactorielle. Une attention particulière est ainsi à porter sur les 30 à 40% d'étudiants qui sont confinés en résidence universitaire, dans des logements de petite taille, avec le risque prévisible de décompensation psychique et de rompre avec le respect des gestes barrières à la fin du confinement.

Jean-Louis CHAUZY propose d'adresser un courrier à l'attention du Préfet de région, du Recteur de la région académique Occitanie, et de la Présidente de Région pour les sensibiliser sur ces différents problèmes rencontrés par les étudiants et solliciter ainsi des mesures d'accompagnement. Il pourra notamment être demandé l'établissement d'un principe dérogatoire pour autoriser les étudiants confinés en résidence universitaire à rejoindre leur famille, ou à être hébergés dans des conditions plus satisfaisantes par exemple dans des centres dédiés, à l'instar de centres de loisirs actuellement fermés qui pourraient être réquisitionnés.

L'action du CRIJ

Le CRIJ maintient un lien fort avec les jeunes pendant ce confinement. Il propose par exemple une émission sur Facebook appelée « Doc'IJ », tous les jeudis à 14h.

Le CRIJ, via le réseau Information Jeunesse, propose son aide pour un besoin de main d'œuvre urgent, ou un futur job d'été.

Il va sortir un document sur les aides au déconfinement, à destination des étudiants dont les étudiants étrangers, et des jeunes en difficultés.

Le service national universel (SNU)

Le SNU est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Il vise à :

- **impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation.** En favorisant le brassage social et territorial, il permet de développer la cohésion sociale et nationale ;
- **faire prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale.** Permet à l'ensemble des jeunes d'être des acteurs à part entière de l'esprit de défense, en faisant par exemple l'expérience de la vie militaire ou des métiers de la sécurité intérieure.
- **Développer la culture de l'engagement.** Le SNU permettra de découvrir les différentes formes d'engagement possibles.

Les premières expérimentations ont eu lieu en 2019 dans 13 départements. Les jeunes de 15, 16 et 17 ans pouvaient s'inscrire jusqu'au 3 avril 2020 à la seconde campagne, toujours facultative mais qui aura lieu cette fois sur l'ensemble du territoire, avant une mise en place obligatoire prévue en 2022-2023. Il serait pertinent de reporter la mise en œuvre du SNU à 2021 et d'affecter les financements dédiés plutôt aux structures.

Recherche

Certains établissements de recherche participent au soutien de l'approvisionnement en matériels destinés aux soignants. C'est le cas de l'Ecole nationale supérieure des Mines d'Alès (IMT d'Alès) qui rend disponible des visières de protection pour toutes les personnes exposées. Ces établissements sont aussi à la recherche de financements d'investissement pour contribuer à cet effort et compléter

les solutions distribuées (ex : moule d'injection des montures en plastique des visières), et ne savent pas où solliciter ces aides.

Jean-Louis CHAUZY indique que les bureaux locaux de l'agence de développement économique AD'OCC peuvent être sollicités en priorité par les établissements afin d'étudier les différentes possibilités de financement. Il serait néanmoins souhaitable qu'un guichet unique soit mis en place.

Jean-Louis CHAUZY propose qu'il soit envisagé d'adresser un courrier à l'attention de la Présidente de Région pour sensibiliser sur ce problème.

La prochaine réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER, à laquelle participera le Préfet de la région Occitanie, Etienne GUYOT, sera organisée la semaine du 27 avril 2020 en audioconférence, à une date qui reste à définir.